Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260706-CCAS_32_2026-DE

PLOUHA
LES FALAISES

CCAS DE PLOUHA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DU LUNDI 06 JUILLET 2026 14H00

L'an deux mille vingt-six, le 06 juillet, à quatorze heures, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de PLOUHA, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Plouha sous la présidence de Madame Valérie RUMIANO, Présidente du CCAS.

Date de la convocation et de publicité : 29 JUIN 2026

Etaient présents : Mesdames RUMIANO Valérie, LE POLES Ghislaine, DISQUAY Françoise, NOCET Anne-Lise, DERRIEN Nadine, MENDES Sylvie, CHARLES Joëlle, LE BANNER Catherine, LE ROUX Nathalie, LIBERGE Roselyne, DEFOSSEZ Sylviane,

Monsieur CROISSANT Guy,

Absents excusés : Madame KERBOEUF Tiphaine donne procuration à Madame LE POLES Ghislaine, Monsieur ANTOINE Gérard, donne procuration à Madame RUMIANO Valérie, Monsieur COMPAIN Xavier donne procuration à Madame LIBERGE Roselyne,

Absents : Madame MARTEL Charline, Madame LE NOIR Claudine,

Conseillers en exercice : 17 - **Conseillers présents** : 12 - **Pouvoirs** : 3 - **Votants** : 15

Secrétaire de séance : Madame Sylvie LE JEAN

Délibération n°32/26 : CCAS- Demande aide financière

À la suite de la Commission Permanente du CCAS du 28 mai et du 03 juillet 2026, Madame Guislaine LE POLES, élue en charge des affaires sociales, énonce les décisions prises pour les demandes d'aides financières (total 600€).

Demandeur	Situation	Montant demandé	Avis Commission Permanente du CCAS
Dossier 003/2026 **Mme B.** 1er aide en mars 2025 200€ EDF et Demande pour que Mme B. suive les conseils du Point Budget Bon alimentaire 30€ en octobre 25	Mme B. vit seule avec son fils de 20 ans qui n'a pas de ressources. Accompagnement par la Mission Locale. Mme travaille en CESU en aide-ménagère Malgré ses ressources, Mme rencontre des difficultés à régler certaines charges. Sept, frais de garage de 424€ Souvent imprévus déstabilise le	**A évaluer**	200€ Envoie d'un courrier spécifique pour proposer un accompagnement au point budget

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260706-CCAS_32_2026-DE

	budget Dette Edf de 2354.28+185.92€ Mme a reglé 508€ Solde impayé 2032.20€ Pas éligible FSl mais demande IRCEM Sollicite aide pour dette EDF Orientation point conseil budget **Ressources** AL 283 Prime activité 459.40 Revenus 1283.13 Total 2025.53 **Charges** 1043.54€		
Dossier 004/2026 **Mme B.** Aide CD22 176€ 12/23	Mme et Mr sont locataires, 4 enfants en mesure de placement familiale dans le Calvados. Mme en CDI dans la restauration mais démission car incompatibilité avec employeur Pas d'ARE pendant 4 mois Mr MDPH pas de ressources Le couple est inscrit dans les associations d'aides Facture EDF 695.63€ demande FSL 480€ en cours Sollicite aide pour solder EDF de 215.63€ **Ressources** APL 370€ CF et prime activité 629.20 **Charges** 805.45€	**215.63€**	Refus

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260706-CCAS_32_2026-DE

Demandeur	Situation	Montant demandé	Avis Commission Permanente du CCAS
Dossier 009/2026 **Mme H.**	Mme élève seule ses 2 garçons (16 et 13 ans). Mme perçoit le RSA et allocations. Mme rencontre des difficultés de santé (RQTH). Le jeune garçon est au collège à Saint Quay (avant arrivée à Plouha en octobre) et l'aîné au lycée à saint Brieuc. Trajet Plouha-Saint Quay 2 fois par jour. Facture d'eau 470.47€ (demande FSL 111.33€) Sollicite une aide de 359.14€ **Ressources** AL 410.88 AF 152.25 ASF 164.93 Pension alimentaire 237.81 RSA 606.46 Total 1572.33 **Charges** 1 154.30€	359.14€	200€
Dossier 010/2026 **Mr F.**	Mr F. vit seul, propriétaire de sa maison, travaille chantiers du Leff Armor, bénéficiaire d'une pension d'invalidité. Crédit immo à régler et une mensualité suite à un dossiee de surendettement. Facture regul EDF 746.94€ Impayé d'eau 102.94€ Echéancier alourdirait ses charges Demande FSL en cours pour 420€ Solde des 2 impayés 429.88€	429.88€	300€

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260706-CCAS_32_2026-DE

	Sollicite aide pour solder EDF de 429.88€ **Ressources** Pension invalidité 424.34€ Revenus prof 573.44€ Total 997.78€ **Charges** 911.55€		

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** pour le règlement de ces sommes

Fait et délibéré à Plouha, le 06 JUILLET 2026
Pour extrait conforme,
La Présidente du CCAS
Valérie RUMIANO

Vice-Présidente du C.C.A.S.
Adjointe aux Affaires Sociales
EHPAD
22580 PLOUHA